



LE VIOL ET LE CONSENTEMENT

Bonjour, nous sommes des élèves de la classe de seconde au lycée Marcel Gimond.

Nous souhaitons aborder la question du consentement et du viol en rapport avec l'Union européenne

DÉFINITIONS

Commençons par définir ce qu'est le viol. C'est lorsque quelqu'un contraint une autre personne à effectuer un acte de pénétration sexuelle.

Avoir le consentement, c'est obtenir l'accord d'une personne par un oui limpide.

AIDES

Il y a de nombreuses associations nationale pour les femmes comme : la fédération nationale solidarité femmes (FNSF), femmes solidaire etc. , ainsi qu'un numéro : 3919.

Il y a également plusieurs contact en Ardèche comme : AMAV (commissariat), le CIDFF f,(Centre d'Informations sur les droits des femmes et des familles)le centre médico-social de santé sexuelle Aubenas .

LOIS

Chaque jour, sept femmes en Europe sont tuées par leur compagnon. En France, le bilan en 2022 fait état de 147 féminicides. ; En Europe, les statistiques révèlent qu'il y a eu 348 000 cas de violences sexuelles, dont neuf victimes sur dix sont des femmes. On estime qu'une femme sur cinq a été victime d'agressions sexuelles.

En mai 2024, l'Union européenne introduira une directive visant à offrir une meilleure protection aux femmes victimes de violences et à uniformiser les sanctions applicables. Les soucis rencontrés par le

Parlement européen: l'absence d'une définition commune pour le viol Plusieurs pays, dont la France, l'Allemagne, la Hongrie, sont opposés à une définition commune du viol.

Enfin, en ce qui concerne le consentement, Le 8 mars 2022, la Commission européenne a proposé un projet de directive visant à interdire les mariages forcés, les mutilations génitales et le harcèlement sexuel.

Nous avons réalisé une entrevue avec le CIDFF, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles, en leur soumettant plusieurs questions.



Voici les questions.

1. Quelles aides sont proposées aux victimes ?

Il existe plusieurs aides pour les victimes, comme le soutien de la police et des commissariats, ainsi que des programmes de formation professionnelle. Lorsque les victimes portent plainte, elles peuvent bénéficier de cet accompagnement.

2. Beaucoup de personnes viennent vous voir a propos de cela ?

Il y a environ 1000 personnes par an qui viennent nous voir.

3. Quel est votre ressenti face à ça ?

Je pense que la société a considérablement avancé cette dernière année en ce qui concerne la sensibilisation et la formation sur les violences sexuelles, offrant ainsi aux victimes un meilleur accompagnement par rapport aux années précédentes.

4. Travailler vous avec des organisations européennes sur la sensibilisation du consentement ?

Non nous ne travaillions pas avec des organisations européennes sur la sensibilisation du consentement.

5. Selon vous ,est ce que les lois européenne sont elles assez strictes pour protégé les victimes de violences ?

À mon avis, les lois en Europe protègent les femmes victimes de viol et d'agressions, toutefois, leur application varie selon les différents États membres. Certaines législations manquent de rigueur dans leur application.

Asma Mazhoud et Sana Rabhi

lycée Marcel Gimond